

Ces représentants nous ont également rencontrés à un déjeuner et ils ont répondu à nos questions touchant le mode de fonctionnement de leurs fondations et les diverses difficultés que nous pourrions rencontrer.

Je me rappelle qu'un d'entre eux nous a prévenu qu'une des choses les plus difficiles pour une fondation était de dire un "non" ferme, en ne donnant jamais de raisons, si possible, parce que si elle en donnait elle ne faisait que s'engager dans une discussion qui ne la mènerait nulle part. De fait, on a proposé comme meilleure réponse à une demande d'argent qu'on refuse ce qui suit: "Cher monsieur, nous n'avons que des éloges à vous offrir pour votre proposition"... que des éloges. Ce fut une rencontre très utile.

Le sénateur MACDONALD: Avez-vous suivi ce conseil?

L'hon. M. CLAXTON: Nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas possible pour une fondation publique d'être aussi inflexible.

Cette rencontre nous a permis de travailler en très étroit contact avec les fondations américaines que je connaissais déjà à d'autres titres.

Nous avons aussi travaillé avec le Conseil des Arts de la Grande-Bretagne, qui avait sir Kenneth Clark comme président. Celui-ci est venu au Canada l'an dernier où il a donné la première conférence du Conseil des Arts du Canada. Vous vous rappelez sans doute qu'il a été professeur d'art à Oxford et conservateur du musée Tate. Il est également président de l'Association des postes de télévision privés en Angleterre. Il nous a été très utile.

Nous avons installé nos bureaux à 140, rue Wellington, juste de l'autre côté de la rue, où nous avons graduellement augmenté notre personnel qui, à la fin de la première année financière soit le 31 mars 1958, s'élevait à 14. Le total des employés se chiffre aujourd'hui à 23, et il existe trois vacances. Nous espérons maintenir le nombre au-dessous de 30. Etant donné notre genre d'activité, ce serait une bonne moyenne.

Nous avons également commencé à établir des relations avec d'autres institutions engagées dans des entreprises semblables au Canada. La Conférence nationale des universités canadiennes, qui représente toutes les 86 universités et institutions de haut savoir du même genre au Canada, nous a convoqués à son assemblée annuelle de juin. Sur notre proposition, elle a formé un comité dont nous avons rencontré les membres deux jours plus tard, alors que nous avons étudié la manière dont nous utiliserions la caisse des subventions de capital aux universités. Les plans relatifs à l'emploi de cette caisse et les règlements à suivre à ce sujet, comme il est exposé dans le premier rapport annuel que vous avez devant vous, sont observés depuis lors. Tous les changements que nous avons apportés sont d'ordre mineur et ont toujours été approuvés par la Conférence nationale des universités canadiennes, qui, encore une fois, représente toutes les universités ou les institutions équivalentes du Canada.

La ligne de conduite visant les subventions de capital aux universités est exposée à la page 45 du rapport que vous avez en mains. Une des premières choses que nous avons dû faire, naturellement, a été de voir à la mise en circulation de l'argent, soit 100 million de dollars autorisés par le Parlement. Ici je puis ajouter que le Conseil (effectivement, j'imagine, tout le peuple canadien) n'a eu qu'à se féliciter de ce que M. Graham